

République Française



Département de la Charente

Séance du Jeudi 04 Novembre 2021

Délibération n°20211104\_12

Nombre de conseillers communautaires:

En exercice : 70

Présents : 53

Pouvoirs : 4

Suppléants : 3

= VOTANTS : 60

- dont « pour » : 60

- dont « contre » : 0

- dont « abstention » : 0

**Objet : CENTRE EQUESTRE DE MONTIGNAC-CHARENTE : Procès-verbal de rétrocession**

Le jeudi 04 novembre 2021, le conseil communautaire de la Communauté de Communes Cœur de Charente, convoqué le 29/10/2021, s'est réuni sous la présidence de Christian CROIZARD à la Salle Socioculturelle de ST-FRAIGNE.

Présents : FOURÉ Brigitte – GEOFFRION Olivier - CAILLAUD Nadia - COMBAUD Alain – GIRAUD-BERNARD Eric – CHAMPALOUX Didier – LIOT Gérard – LIZOT Jackie – PERCHE Marie-Annick - AGUESSEAU Norbert – BORNE Bernard – MAINGUET Martine – BOIREAUD Philippe – COYAUD Pierrick – FLAUD Yves – KAUD Pascal – CECCHIN Catherine – TEXIER Didier – CRINE Jean-Jacques – GAGNAIRE Marie-Claire – CHAUSSEPIED Pierre – DURAND Jean-Louis - DUGOIS Dominique - PAPILLAUD Sonia – CROIZARD Christian – THURU Marie-Danièle - LEMAIRE Marie-Claude – HENTRY Jimmy - CHABAUTY James – ROULAUD Jean-Jacques - PINEAU Francine – MUGNIER Pierre-Hermann - LAVERGNE Didier - BERTRAND Didier - JEUNE Karine – GIROUX-MALLOT Françoise – BORDES Jean-Jacques – VIGNET Aurélie - CLAVAUD Gérard – TEILLET Anne - BONNET Franck – CHARRIAUD Sébastien – FAURE Sigrid – DANEDE Laurent - VERGNAUD David – LACROIX Aurélie - ETIENNE Murielle - SOURY Christine - POTEL Maryse - LASBUGUES Elisabeth – CHAVOUET DOS-SANTOS Manuella – GOYAUD Philippe – MAGNANT Jacques.

Absents excusés :

BOIZUMAULT Sylvie représentée par BERNARD Anne-Marie - suppléante

GUYON Jean-Guy - représenté par BELLAUD Maryline - suppléante

MAGNANT Jocelyne représentée par ROUDIER Jonathan - suppléant

COMBAUD Renaud pouvoir à FOURÉ Brigitte

LAMAZIERE Véronique pouvoir à DUGOIS Dominique

DE LUSTRAC Jean-Marc - pouvoir à LASBUGUES Elisabeth

CAMY Bruno pouvoir à POTEL Maryse

-----  
Absents excusés : PERRON Michelle - BOUCHET Eric – BRAUNBARTH Jean-Philippe – SEVRIT Raymond - JÉROME Géraldine.

Absents non excusés : BLANCHON Alain – BEAU Jean-Yves – BOURABIER Jacques – ROUMAGNE Magalie - MAHÉ Jacques -

Secrétaire de séance : Christine SOURY.

**Objet : CENTRE EQUESTRE DE MONTIGNAC-CHARENTE : Procès-verbal de rétrocession.**

VU la convention de mise à disposition des biens conclue le 05 août 2002 avec la commune de MONTIGNAC-CHARENTE, complété par un avenant signé le 05 mars 2003.

VU l'article L. 5211-25-1 du Code général des collectivités territoriales.

CONSIDERANT la décision du Conseil communautaire en date u 04 novembre 2021 décidant de retirer des équipements d'intérêt communautaire le « Centre équestre de Montignac-Charente » et de rétrocéder la gestion pleine et entière du site des Marchots à la commune de MONTIGNAC-CHARENTE.

Le Président précise à l'assemblée qu'il convient de constater contradictoirement la restitution des biens à la commune en précisant notamment leur consistance, leur numéro d'inventaire, leur valeur nette comptable.

Cette constatation s'effectue par l'établissement d'un procès-verbal visant à prévoir les modalités de rétrocession.

A noter que la rétrocession des biens est consentie à titre gratuit et que le transfert des valeurs comptables de l'actif se fera par des écritures d'ordre budgétaire.

Cela n'aura alors aucun impact financier.

L'immeuble est inscrit à l'actif de la communauté de communes sous les numéros d'inventaire suivants et pour la valeur comptable suivante au 04 novembre 2021 :

N° inventaire	Valeur comptable
20196302016200000	8 240 €
6302016200004	109 454,90 €
6302016200005	82 215,10 €
<b>TOTAL</b>	<b>199 910 €</b>

**Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité, décide :**

- **D'APPROUVER le Procès-verbal de rétrocession du Centre équestre de MONTIGNAC-CHARENTE,**
- **D'AUTORISER Monsieur le Président à signer ce Procès-verbal,**
- **D'AUTORISER Monsieur le Président ou son représentant à exécuter tout acte en découlant.**

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.  
Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Pour extrait conforme,

**Le Président,**  
**Christian CROIZARD**

